



Ville de Lautrec
81440

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le 16/04/2025



ID : 081-218101392-20250414-DELIB2025_21-BF

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU BUDGET PREVISIONNEL 2025

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour la Commune. Elle sera disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 14 avril 2025 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture du bureau.

Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en évitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès l'Etat, du Conseil Départemental, de la Région chaque fois que possible

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement pour 2025 représentent **3 006 199.09€** et se répartissent de la manière suivante :

CHAPITRE	BP 2025
011 –Charges à caractère général	505 750.00
012- Charges de personnel	711 000.00
014- Atténuation des produits	59 785.00
65- Autres charges de gestion courante	232 700.00
66- Charges financières	7 500.00
67- Charges spécifiques	1 000.00
68- Dotations provisions	900.00
023 Virement à la section d'investissement	1 487 564.09
TOTAL	3 006 199.09

Les recettes

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantines, locations de salles, ...) aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

🚩 La fiscalité :

Le Conseil Municipal a décidé de maintenir les taux d'imposition comme tel :

Foncier bâti (taux de référence) : 45.36 %

Foncier non bâti : 109%

CFE : 25.61 %

Taxe d'habitation : 17.85%

Pour une recette attendue de **922 986 €**

🚩 Les dotations

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à **691 815 €**

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent **3 006 199.09 €** et se répartissent de la manière suivante :

CHAPITRE	BP 2025
013 -Atténuation de charges	2 500.00
70 -Produits des services, du domaine et vente	74 150.00
73- Impôts et Taxes	69 125.00
731- Fiscalité locale	854 384.00
74- Dotations et participations	763 655.00
75- Autres produits de gestion courante	85 000.00
76-Produits financiers	10.00
77- Produits spécifiques	500.00
78- Reprise provisions	0.00
042 –Opération d'ordre entre section	25 000.00
002- Résultat de fonctionnement reporté	1 131 875.09
TOTAL	3 006 199.09

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui qui constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

SECTION INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

Le budget d'investissement regroupe :

- **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- **en recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Les dépenses

Le volume total des dépenses d'investissement pour 2025 représente de **3 303 408.22€**

et se répartit de la manière suivante :

Opération	BP 2025
Opération 10 : Grosses réparation	20 000.00
Opération 33 Eclairage Public	134 000.00
Opération 10003 : Acquisition terrain	10 000.00
Opération 10005 : Voirie	60 000.00
Opération 10009 : Acquisition matériel	50 000.00
Opération 16001 : Extension réseaux	20 000.00
Opération 17 004 : Gros Travaux	388 204.09
Opération 18001 : Aménagement Cimetière	90 000.00
Opération 18004 : Aménagement Caussade	20 000.00
Opération 19001 : Inventaire Collection Archéologique	3 000.00
Opération 20002 : Réfection Rempart de la brèche	277 500.00
Opération 21003 : Salle festive et culturelle	1 550 686.00
Opération 22001 : Archives Mairie	17 500.00
Opération 23001 : Création préaux groupe scolaire	8 300.00
Opération 23002 : Création terrain foot	50 000.00
Opération 24001 : Vidéo protection	45 000.00
Opération 25001 : Réparation toiture école	170 000.00
16 : Emprunt et dettes assimilées	81 000.00
204 Subvention d'équipement versé	250 000.00
040 Opération d'ordre (travaux régie)	25 000.00
041 Opération patrimoniale	32 500.00
D 001 Solde d'exécution négatif	718.13
TOTAL	3 303 408.22

Les projets d'équipement et de travaux représentent **2 914 190.09€** du total.
 Les principaux projets de 2025 porteront sur la réfection du rempart de la
 terrain de foot, la réfection de la toiture du groupe scolaire, la rénovation de l'éclairage public du village et
 l'étude de la future salle festive et culturelle.

Les recettes

Le volume total des recettes d'investissement représente **3 303 408.22€** et se répartit de la manière
 suivante :

Chapitre	BP 2025
10 : FCTVA –Taxe d'aménagement	61 050.00
1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés*	479 480.13
13 : Subvention d'investissement Etat 341 814€ Région :400 000 € Département :250 00€ CCLPA : 250 000€	1 241 814.00
165 : Dépôts et cautionnement reçu	1 000.00
021 Virement de la section d'exploitation	1 487 564.09
024 : Cession	
<i>001 : Solde d'exécution reporté</i>	
041 Opération patrimoniale	32 500.00
TOTAL	3 303 408.22

Les principales recettes proviendront des subventions d'investissement qui ont été ou seront sollicitées
 pour les différents projets.

ETAT DE LA DETTE

En 2025, la Commune n'a pas prévu d'avoir recours à de nouveaux emprunts.

Actuellement, l'endettement de la Commune se compose de 4 emprunts à taux fixe dont un prend fin en
 juillet 2025.

Le remboursement du capital des emprunts pour 2025 s'élève à 81 000 €.